

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 31 OCTOBRE 2011, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

**EST ABSENT :**

M.	André Veillette	Conseiller
----	-----------------	------------

**EST AUSSI PRÉSENTE :**

Mme	Lorna Pineault	Greffière par intérim
-----	----------------	-----------------------

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 31.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 2011-297**

Madame la conseillère Denise Arsenault propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2011**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2011, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière par intérim est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

**Rés. 2011-298**

Madame la conseillère Léa Thibault propose, appuyée par monsieur le conseiller Richard Bélanger d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 17 octobre 2011, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2011-224 – CLUB DE SKI NORFOND – PASSERELLE JEAN-TURBIS**

**Rés. 2011-299**

Pour faire suite au rapport de la greffière par intérim portant le numéro GC2011-28, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault que la Municipalité investisse la

somme manquante, soit 44 775 \$, montant essentiel au remplacement et à la mise en place de la passerelle Jean-Turbis nécessaire aux activités du Club de ski Norfond. Cette somme sera puisée à même le fonds Toulnostouc.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 15 878 000 \$

### 5.1 Adjudication

**Attendu que** conformément aux règlements d'emprunt 2003-653, 2005-694, 2007-722, 2007-723, 2007-729, 2007-733, 2008-741, 2008-742, 2008-749, 2009-763, 2009-765, 2009-770, 2009-772, 2009-777, 2010-781, 2010-782, 2010-784, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-796 et 2011-801, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**Attendu que** la Ville de Baie-Comeau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 novembre 2011, au montant de 15 878 000 \$;

**Attendu qu'**à la suite de cette demande, la Ville de Baie-Comeau a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

- 1 - Valeurs mobilières Desjardins inc.  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Montant	Taux	Échéance
781 000 \$	1,50000 %	2012
811 000 \$	1,75000 %	2013
844 000 \$	2,10000 %	2014
878 000 \$	2,40000 %	2015
5 388 000 \$	2,75000 %	2016
7 176 000 \$	3,85000 %	2021

Prix : 98,74600 Coût réel : 3,62334 %

- 2 - Financière Banque Nationale inc.

Montant	Taux	Échéance
781 000 \$	1,50000 %	2012
811 000 \$	1,80000 %	2013
844 000 \$	2,00000 %	2014
878 000 \$	2,50000 %	2015
5 388 000 \$	3,00000 %	2016
7 176 000 \$	3,90000 %	2021

Prix : 98,88200 Coût réel : 3,70049 %

- 3 - Marchés mondiaux CIBC inc.  
RBC Dominion valeurs mobilières inc.

Montant	Taux	Échéance
781 000 \$	1,50000 %	2012
811 000 \$	1,70000 %	2013
844 000 \$	2,05000 %	2014
878 000 \$	2,40000 %	2015
5 388 000 \$	2,80000 %	2016

7 176 000 \$                      3,90000 %                      2021

Prix : 98,32400                      Coût réel : 3,74008 %

**Attendu que** l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Valeurs mobilières Desjardins inc.  
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Montant	Taux	Échéance
781 000 \$	1,50000 %	2012
811 000 \$	1,75000 %	2013
844 000 \$	2,10000 %	2014
878 000 \$	2,40000 %	2015
5 388 000 \$	2,75000 %	2016
7 176 000 \$	3,85000 %	2021

Prix : 98,7460                      Coût réel : 3,62334 %

à un coût moyen de 98,7460 représentant un loyer d'emprunt de 3,4356 % et une échéance moyenne de 6 ans et 9 mois;

**Rés. 2011-300**

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes :

Que l'émission d'obligations au montant de 15 878 000 \$ de la Ville de Baie-Comeau soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2 Modification de règlements d'emprunt (date, taux d'intérêt, rachat, coupure, signature)**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Baie-Comeau souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 15 878 000 \$;

Règlement	Pour un montant de
2003-653	319 300 \$

2005-694	151 200	\$
2007-722	3 003	
2007-723	1 500	
2007-729	24 600	
2007-733	499 888	
2008-741	166 625	
2008-742	52 500	
2008-749	11 584	
2009-763	22 565	
2009-765	2 386	
2009-770	76 500	
2009-772	329 798	
2009-777	64 593	(Part PRQ – Phase VI)
2009-777	64 593	(Part VBC – Phase VI)
2010-781	4 792 000	
2010-782	1 125 900	
2010-784	736 600	
2010-785	213 533	(Part F.C.C.Q)
2010-785	193 241	(Part P.I.L.)
2010-785	1 682 026	(Part VBC)
2009-767	54 433	
2010-790	2 420 775	(Part Tourisme Québec)
2010-790	1 119 157	(Part VBC)
2011-795	900 000	
2011-796	150 000	(Part PRQ – Phase VII)
2011-796	150 000	(Part VBC – Phase VII)
2011-801	549 700	

**Attendu qu'**aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Rés. 2011-301**

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault :

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 15 878 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 novembre 2011;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 283, boulevard La Salle, Baie-Comeau;

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7);

Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Baie-Comeau, tel que permis par la loi, a mandaté C.D.S. afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.3 Résolution de courte échéance**

###### **Rés. 2011-302**

Monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par madame la conseillère Denise Arsenault que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 15 878 000 \$, effectué en vertu des Règlements numéros 2003-653, 2005-694, 2007-722, 2007-723, 2007-729, 2007-733, 2008-741, 2008-742, 2008-749, 2009-763, 2009-765, 2009-770, 2009-772, 2009-777, 2010-781, 2010-782, 2010-784, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-796 et 2011-801, la Ville de Baie-Comeau émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq ans (à compter du 15 novembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 à 2021 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2007-722, 2007-723, 2007-729, 2007-733, 2008-741, 2008-742, 2008-749, 2009-763, 2009-765, 2009-772, 2009-777, 2010-781, 2010-782, 2010-784, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-796 et 2011-801, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.
- Dix ans (à compter du 15 novembre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2007-722, 2007-723, 2007-729, 2007-733, 2008-741, 2008-742, 2008-749, 2009-763, 2009-765, 2009-772, 2009-777, 2010-781, 2010-782, 2010-784, 2010-785, 2009-767, 2010-790, 2011-795, 2011-796 et 2011-801, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.4 Tableau d'amortissement**

###### **Rés. 2011-303**

Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par madame la conseillère Denise Arsenault que le tableau combiné, préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (D.G.I.F.M.) en date du 11 octobre 2011, concernant l'émission d'obligations au montant de 15 878 000 \$ datée du 15 novembre 2011, soit accepté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.5 Demande d'approbation au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

###### **Rés. 2011-304**

Considérant l'offre présentée par Valeurs mobilières Desjardins inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. pour une émission d'obligations au montant de 15 878 000 \$, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Bélanger que demande soit faite au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes, d'autoriser la Ville de Baie-Comeau à vendre de gré à gré à Valeurs

mobilières Desjardins inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. les obligations au montant de 15 878 000 \$, datées du 15 novembre 2011, le tout suivant les termes et dispositions prévus à l'offre présentée par cette dernière le lundi 31 octobre 2011 et conservée au dossier des archives municipales, et que la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer ladite offre à la réception de cette autorisation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6. DÉROGATION MINEURE – 10, AVENUE BOUCHETTE**

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, la mairesse demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation mineure visant la résidence du 10, avenue Bouchette.

**Considérant** la demande de dérogation mineure déposée par Alcoa ltée;

**Considérant** l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

**Rés. 2011-305**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Régis Deschênes propose, appuyé par monsieur le conseiller Alain Larouche d'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la nouvelle implantation de la résidence unifamiliale sise au 10, avenue Bouchette, et ce, suite à l'opération cadastrale visant à soustraire une partie de terrain. Ainsi, ladite résidence aura une marge latérale nord nulle de même qu'une marge arrière au coin nord-est qui variera de 0,34 à 6 mètres alors que la réglementation municipale prévoit un minimum de 2 et 6 mètres pour ce type de bâtiment.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

##### **7.1 Règlement 2011-805 modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2009-760 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

**Considérant** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011;

**Considérant** que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011;

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par la mairesse aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 13 octobre 2011;

**Considérant** que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 17 octobre 2011;

**Considérant** que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Rés. 2011-306**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'adopter le Règlement 2011-805 modifiant le Règlement 2009-760 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.2 Règlement 2011-806 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

**Considérant** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011;

**Considérant** que l'adoption du présent projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 19 septembre 2011;

**Considérant** que l'assemblée publique présidée par la mairesse aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 13 octobre 2011;

**Considérant** que l'adoption d'un deuxième projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 17 octobre 2011;

**Considérant** que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Rés. 2011-307**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Larouche propose, appuyé par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'adopter le Règlement 2011-806 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau**

Madame la conseillère Carole Deschênes renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-Comeau. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 17 octobre 2011.

### **8.2 Projet de règlement abrogeant le Règlement 2011-802 concernant la réfection de l'avenue du Père-Arnaud et autres travaux en matière de voirie municipale – Emprunt de 7 551 000 \$**

Monsieur le conseiller Richard Bélanger renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la réfection de l'avenue du Père-Arnaud et autres travaux en matière de voirie municipale, décrétant un emprunt de 7 551 000 \$. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 17 octobre 2011.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

**10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2011-308**

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la présente séance soit et est levée, il est 19 h 52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CHRISTINE BRISSON,  
MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**LORNA PINEAULT,  
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

